

# LE MÉTIER D'AIDE-SOIGNANT

Extrait du SCHEMA DES FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES 2017-2022

## Descriptif

Le métier d'aide-soignant s'exerce en collaboration et sous la responsabilité de l'infirmier dans le cadre du rôle propre dévolu à celui-ci. L'aide-soignant réalise des soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie visant à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution de l'autonomie de la personne ou d'un groupe de personnes. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne soignée et prend en compte la dimension relationnelle des soins. L'aide-soignant accompagne cette personne dans les activités de sa vie quotidienne, il contribue à son bien-être et à lui faire recouvrer, dans la mesure du possible, son autonomie. Il participe à la réalisation du projet de soin individualisé du patient.

## Attendus

Être aide-soignant requiert une grande capacité d'écoute, de communication et de respect de l'autre. Pour aider les malades à se lever ou à se déplacer, l'aide-soignant doit concilier force physique et délicatesse dans la réalisation de ses gestes ou pratiques et user de ses compétences acquises en ergonomie. Les missions exercées, les publics accompagnés et les conditions de travail peuvent exposer les aides-soignants à des risques d'usure professionnelle, physique mais aussi psychologique.

## Modes d'exercice

Travaillant le plus souvent dans une équipe pluri-professionnelle, en milieu hospitalier ou extra-hospitalier, l'aide-soignant peut aussi travailler à domicile dans le cadre de services de soins infirmiers à domicile. Il travaille auprès de publics diversifiés : patients hospitalisés, personnes en situation de handicap, personnes âgées, etc.

L'aide-soignant participe, dans la mesure de ses compétences, et dans le cadre de sa formation, aux soins infirmiers préventifs, curatifs ou palliatifs. Ces soins ont pour objet de promouvoir, protéger, maintenir et restaurer la santé de la personne, dans le respect de ses droits et de sa dignité.

Les modes de prise en charge évoluent : développement de l'hospitalisation à domicile et de l'ambulatoire, modification des relations aux familles et aux patients (droit à l'information, exigence de qualité, etc.), travail en réseaux, utilisation de logiciels de gestion, risque de glissement de tâches, etc. Cela induit des modes d'organisation différents pour les structures, une adaptation permanente des professionnels et par conséquent une évolution probable du métier d'aide-soignant. Une réflexion nationale est en cours à ce sujet.

## Perspectives

Au terme de 3 années d'exercice en tant qu'aide-soignant, le professionnel peut se présenter aux épreuves d'admissions des écoles d'infirmiers. Il peut aussi développer des compétences dédiées par le biais de la certification d'assistant de soins en gérontologie. Il peut également acquérir une double certification comme auxiliaire de puériculture, ambulancier, accompagnant éducatif et social, etc. qui permet d'évoluer vers d'autres fonctions et d'autres publics.

Les perspectives d'emplois de ce métier sont favorables, l'allongement de la vie créant des besoins sans cesse croissants dans les établissements hospitaliers et à domicile.

En Bretagne particulièrement, le nombre de personnes âgées dépendantes et le nombre de personne bénéficiant de l'Allocation adulte handicapé évolue plus vite qu'au niveau national.

En 2022<sup>1</sup>, les perspectives d'emploi seront de l'ordre de 682 000 à l'échelle nationale concernant les aides-soignants et assimilés<sup>2</sup>.

Selon le scénario central, 103 000 créations nettes d'emploi additionnées à 130 000 départs en fin de carrière pourraient constituer, sur la période 2012-2022, 233 000 postes à pourvoir, ce qui représenterait chaque année 3,7% des effectifs de la famille professionnelle.

<sup>1</sup> Rapport DARES - France Stratégie, « Les métiers en 2022 », avril 2015

<sup>2</sup> La famille professionnelle des aides-soignants et assimilés regroupe les auxiliaires de puériculture, les aides médico-psychologiques et les assistants des professions médicales et paramédicales